

Syndicat Intercommunal de
Fonctionnement et d'Investissement
du Collège et des Equipements
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S

**Nombre de Membres**

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 7

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

N° DCS 21 / 2023**OBJET**

**DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1
ET N°2**

Date de la convocation le :
29/06/2023

Délibération transmise au
représentant de l'Etat le 18/07/2023.
Liste des délibérations publiée sur le
site internet du complexe sportif de
l'Oumière le 13/07/2023
complexe-sportif-de-loumiere.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S**

Séance extraordinaire du mercredi 12 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, à dix-neuf heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.
Mmes. Soraya BERRO, Patricia PETIT, MM. Romain BERLAND, David BOSC, Sylvain NOUET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. Ludovic LIEVRE PERROCHEAU donne pouvoir à M. Patrick GAZEU.

Absente excusée : Mme Barbara DESNOYER.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.**

Assistaient à la séance : M. Mickaël BIGOT – Suppléant Saint-Georges d'Oléron, Mme Stéphanie CAYROL - directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN - conseiller technique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du comité. Madame Patricia PETIT est désignée pour remplir cette fonction.

N° 21/2023**DECISIONS MODIFICATIVES N°1 ET N°2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget 2023 du SIFICES,

Monsieur le président propose au comité syndical d'autoriser les décisions modificatives n°1 et n°2 ci- après pour le refinancement des prêts MON239426EUR et MPH239429EUR au titre du prêt MON544812EUR avec effet au 1er juillet 2023.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant (€)	Article (chap.) - Opération	Montant (€)
6682 (043) - Indem. de réaménagement d'emprunt (ordre)	81 869,96	796 (043) - Transferts de charges financière (ordre)	81 869,96
Total Dépenses	81 869,96	Total Recettes	81 869,96

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant (€)	Article (chap.) - Opération	Montant (€)
166 (16) Refinancement de dette	1 603 623,63	166 (16) Refinancement de dette	1 603 623,63
Total Dépenses	1 603 623,63	Total Recettes	1 603 623,63

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

Article 1 : **APPROUVE** les décisions budgétaires modificatives n°1 et n°2 du budget du SIFICES pour l'exercice 2023, pour le refinancement des prêts MON239426EUR et MPH239429EUR au titre du prêt MON544812EUR avec effet au 1er juillet 2023, conformément aux tableaux ci-dessus,

Article 2 : **AUTORISE** monsieur le président à mettre en œuvre les décisions budgétaires modificatives n°1 et n°2.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 13 juillet 2023.

Le Président,
Patrick GAZEU

